Régie de l’énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Demande d’intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le vendredi 20 novembre 2026**

Informations générales

Prénom : Jean-François
Nom : Blain
Numéro de dossier : R-4359-2026
Courriel : j.f.b@sympatico.ca

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Prévision de la demande
Nature de l’intérêt relatif à ce sujet : HQD soumet des prévisions des ventes et des besoins d'électricité qui correspondent à la cible de 255 TWh d'approvisionnements à l'horizon 2040 inscrite dans le PGIRE. Union des consommateurs (UC) est d'avis que ces prévisions ne reflètent pas la croissance réalistement prévisible des ventes d'électricité mais servent plutôt à supporter le plan de développement de l'entreprise.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC soumettra que ces prévisions ne doivent pas être approuvées telles que soumises ou sans réserves par la Régie puisque leur usage subséquent à titre de volumes de ventes prévus pour la fixation des tarifs ne peut pas résulter en des tarifs justes ni raisonnables.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert : UC adressera des demandes de renseignements à HQD, présentera les conclusions et recommandations de ses analystes en preuve et les couvrira également en argumentation.
S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande : UC déposera au dossier l'État d'avancement du 1er novembre 2023 du Plan d'approvisionnement 2023-2032.

Sujet no. 2

Sujet : Efficacité énergétique
Nature de l’intérêt relatif à ce sujet : HQD consacre la 3e partie de son document principal (B-0006) à l'utilisation efficace de l'énergie et de la puissance et y énumère les mesures qu'elle prévoit déployer au soutien de cet objectif, notamment dans le secteur résidentiel. Union des consommateurs (UC) constate l'absence de moyens s'adressant spécifiquement aux queslque 35 % de ménages locataires qui addureraient leur participation aux bébéfices de l'EÉ.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC questionnera HQD et soumettra des conclusions et recommandations en vue d'obtenir des garanties d'accès, pour ces ménages, aux mesures d'efficacité énergétique et aux bénéfices qui y sont associés.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert : UC soumettra des demandes de renseignements et fera valoir ses conclusions et recommandations par la preuve de ses analystes et lors de son argumentation.

Sujet no. 3

Sujet : Approvisionnements existants et requis
Nature de l’intérêt relatif à ce sujet : Le nouveau cadre législatif découlant de la Loi 24 modifie la nature des obligations d'Hydro-Québec, à titre de fournisseur, envers le Dstributeur et l'encadrement des rapports contractuels. UC est préoccupée, notamment, par le fait que le service d'intégration éolien devra être assuré, à partir de 2029, "par d'autres moyens" non identifiés.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC est d'avis que les moyens envisagés pour assurer l'intégration des livrsaisons éoliennes à partir de 2029 devraient être examinés dans le présent Plan d'approvisionnement.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert : UC adressera des demande de renseignements et fera valoir ses conclusions et recommandations en preuve d'analystes et lors de son argumentation.
S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande : UC demande à la Régie de prévoir l'examen de cet enjeu dans le présent dossier.

Sujet no. 4

Sujet : Contribution des ressources énergétiques au système électrique
Nature de l’intérêt relatif à ce sujet : HQD présente une caractérisation des ressources énergétiques en fonction de leur contribution potentielle aux besoins prévus en puissance et en énergie. De l'avis de UC, une telle caractérisation est importante pour assurer la flexibilité et la fiabilté du système électrique de façon optimale et au meilleur coût.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : De façon générale, UC partage la qualification des différentes ressources énergétiques présentée par HQD (section 5 de la pièce HQD-2 doc 1). UC aurait cependant souhaité que le Distributeur présente le potentiel technico économique de la production solaire et des objectifs de développent de cette filière en synergie avec le stockage par batteries, par exemple.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Uc adressera des demandes de renseignements et soumettra ses conclusions et recommandations par la preuve de ses analystes et lors de son argumentation.

Sujet no. 5

Sujet : Stratégie d'approvisionnement

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Le maintien des approvisionnements existants - par la prolongation des ententes en vigueur ou le renouvellement des installations - apparait prioritaire à UC compte tenu de l'échéance proche du SIÉ et des approvisionnements postpatrimoniaux actuellement fournis par HQP et des coûts qui seront associés à leur remplacement éventuel.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC déplore que les modalités et les coûts des services et approvisionnements qui remplaceront le SIÉ et les approvisionnements postpatrimoniaux actuellement fournis par HQP ne soient pas présentés et évalués dans le cadre du présent dossier, ce qui compromet la juste appréciation des coûts associés à ce volet de la stratégie d'approvisionnement soumise par HQD. UC considère qu'il est primordial de maintenir la flexibilité dans l'ordonnancement des moyens d'approvisionnement à venir afin d'ajuster leur rythme de déploiement en fonction de l'évolution réelle des besoins de la clientèle. UC recommandera à la Régie de limiter en conséquence la portée de l'approbation qui lui est demandée dans le présent dossier.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Uc soumettra des demandes de renseignements et fera valoir ses conclusions et recommandations par la preuve de ses analystes et en argumentation.

Sujet no. 6

Sujet : Gestion des risques

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Considérant le caractère sans précédent de la croissance prévue par HQD en conformité aux cibles d'approvisionnement énoncées dans le PGIRE, UC est particulièrement préoccupée par l'éventualité que la stratégie de développement envisagée expose la clientèle aux coûts de volumes contractés devenus excédentaires.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Il s'agit là d'une éventualité que UC considère très probable et, conséquemment, UC déplore notamment que les modalités de fourniture des approvisionnements postpatrimoniaux fournis par Hydro-Québec, à partir de 2029, ne seront présentées qu'ultérieurement plutôt qu'examinées dans le présent dossier. UC soumettra des demandes de renseignements à HQD sur cette question et souhaite que la Régie ordonne le dépôt par HQD des modalités et prix envisagés dans le cadre du présent dossier.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Uc soumettra des demandes de renseignements et fera valoir ses conclusions et recommandations par la preuve de ses analystes et dans son argumentation.

Sujet no. 7

Sujet : Démonstration de fiabilité énergétique

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : HQD propose (HQD-2 doc 3) de regrouper la démonstration de la fiabilité énergétique dans une seule attestation qui serait produite 3 fois par année et de présenter uniquement le bilan de puissance du Distributeur et celui de la zone de réglage du Québec résultant de l'évaluation effectuée dans le cadre des processus du NPCC.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC soumettra que la démonstration de la fiabilité énergétique devrait faire l'objet d'une surveillance plus étroite que celle effectuée actuellement et que celle proposée, notamment en reposant exclusivement sur des données de départ réelles (au 1er janvier de chaque année) et tenant compte d'un niveau minimal des réserves hydrauliques significativement plus élevé. Par ailleurs, UC n'est pas convaincue du bien fondé de la proposition de HQD de retirer le bilan distinct du Producteur de l'annexe présentant la conciliation des bilans de puissance.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : UC soumettra des demandes de renseignements et fera valoir ses conclusiuons et recommandations par la preuve de ses analystes et dans son argumentation.

Sujet no. 8

Sujet : Code d'éthique sur la gestion des appels d'offre et Code de conduite

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Invoquant la modification du cadre juridique applicable aux approvisionnements en électricité introduite par la Loi 24, HQD demande à la Régie d'abroger dans son entièreté le Code de conduite sur la gestion des appels d'offres et plusieurs articles du Code de conduite. UC considère au contraire que les modifications de l'encadrement applicable aux approvisionnements résultant de l'entrée en vigueur de la Loi 24 n'élimine pas la nécessité de disposer d'un code d'éthique sur la gestion des appels d'offres et que, d'autre part, la preuve ne démontre pas la nécessité d'abroger les articles du code de conduite visés.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : UC soumettra des demandes de renseignements à HQD qui lui donneront la possibilité de présenter plus explicitement et complètement les motifs de sa demande et les conséquences de sa mise en application advenant qu'elle soit approuvée.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : UC soumettra des demande de renseignements et présentera des conclusions et recommandations par la preuve de ses analyste et dans son argumentation.